

ELECTRICITÉ



Lieu de consommation :

BVC FROYO
28
rue SAINT JEAN
ALL B
69005 LYON 05

Votre service clients :

Pour tout renseignement :

portant sur votre contrat, votre tarif,
votre facturation, nos offres et services
Du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 14h à 17h

**Tél : 098 098 10 07**

Coût d'un appel local selon opérateur



serviceclients.em.fr@antargaz.com



ANTARGAZ Energies
Service Clients GAZ ELECTRICITE
TSA 44130
54041 NANCY CEDEX

Vos références client :

Code client : F/E21007618

Point De Livraison : 19115918865345

Vos informations contrat :

Numéro contrat : 800060254

Date d'échéance : 08/07/2024

Préavis de résiliation 1 mois

OSM C5 Prix Fixe DT

Offre prix de marché – avec ARENH

Contractant :

BVC FROYO

Urgence dépannage Enedis :

Tél : 09 72 67 50 69

Coût d'un appel local selon opérateur

LA POSTE

(B1-255) - 255 - 1/2 - 693 - 693 -
A0 - 2309211223003

SD : 863013749413380



BVC FROYO
28 RUE SAINT JEAN
69005 LYON 05
France

Facture N° : FR0000374268 du 21/09/2023

Condition de paiement : Prélèvement

Date d'échéance : 06/10/2023

Antargaz Electricité		236,02€
Utilisation du réseau public de distribution d'électricité		84,88€
Taxes et contributions		26,01€
Montant Hors TVA		346,91€
Montant base taxable TVA 20,0 % sur	306,01€	61,20€
Montant base taxable TVA 5,5 % sur	40,90€	2,25€
Montant TVA		63,45€
Montant TTC de la facture		410,36€
Solde avant facturation *		0,00€

Montant à payer**410,36€**

Prochain relevé vers le 19/10/2023

Transmission de vos index avant le : 01/10/2023

Prochaine facture vers le 19/10/2023

*Sous réserve, notamment, du bon encaissement des règlements déjà effectués.

Conditions Générales de Vente :

Selon la loi LME du 04/08/2008, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du fournisseur.

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.

Les TVA sont payées sur les débits. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Date du prélèvement : 06/10/2023

Montant : 410,36€

Références du compte :

Nom du titulaire du compte : S.A.S. BVC FROYO
Banque : CRCAM CENTRE EST
Iban : FR7617806****90*****905**
BIC : AGRIFRPP878
RUM : 00E00000080006025401
ICS : FR51ZZZ000256

Conformément aux nouvelles dispositions européennes, ANTARGAZ prévoit la mise en place du prélèvement SEPA à partir du 1er février 2014. Les modalités de prélèvement restent inchangées, aucune action n'est requise de votre part. Pour toute demande relative à votre mandat de prélèvement SEPA, vous pouvez consulter le site antargaz.fr, rubrique "F.A.Q"

A l'occasion d'un premier prélèvement ou toute modification ultérieure, il est recommandé de vérifier ces indications et de signaler toute anomalie à votre service clients



Détail de votre facture :

Numéro : FR0000374268

Document à conserver 10 ans

2/2

Vos références client :

Code Client : F/E21007618
Identifiant PDL : 19115918865345
Option Tarifaire : Heures Pleines / Heures Creuses

Données de comptage :

Référence compteur : 04106800882150
Type de compteur : Compteur Linky
Puissance souscrite (kVA) : 24

Prestations	index compteur en kWh				Coeff Lecture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux de TVA
	Ancien Index	Nouvel Index	Différence Index						

Antargaz Electricité

Abonnement du 01/10/2023 au 31/10/2023 sur la base de 96,00 €/an 96,00 €/an 8,00 5,5%

Consommation du 19/08/2023 au 19/09/2023

1371

Consommation Heures Creuses du 19/08/2023 au 19/09/2023	60757	61015	258	1.0	258	0,06033 €/kwh	15,57	20,0%
Consommation Heures Pleines du 19/08/2023 au 19/09/2023	193786	194899	1113	1.0	1113	0,08719 €/kwh	97,04	20,0%
ARENH - écrêtement (6) Heures Creuses du 19/08/2023 au 19/09/2023	60757	61015	258	1.0	258	0,12376 €/kwh	31,93	20,0%
ARENH - écrêtement (6) Heures Pleines du 19/08/2023 au 19/09/2023	193786	194899	1113	1.0	1113	0,07500 €/kwh	83,48	20,0%

Utilisation du réseau public de distribution d'électricité (identique pour tous les fournisseurs)

Composante Comptage L 18-36 kVA - Echoir du 19/09/2023 au 18/10/2023		30	0,054426 €/J	1,63	5,5%
Composante Gestion - Echoir du 19/09/2023 au 18/10/2023		30	0,042295 €/J	1,27	5,5%
Composante Soutirage MU2 18-36 kVA / Part fixe - Echoir du 19/09/2023 au 18/10/2023		720	0,033443 €/kVA/J	24,08	5,5%
Composante Soutirage MU2 18-36 kVA / Part variable HC du 19/08/2023 au 19/09/2023	1.0	258	0,0316 €/kWh	8,15	20,0%
Composante Soutirage MU2 18-36 kVA / Part variable HP du 19/08/2023 au 19/09/2023	1.0	1113	0,0447 €/kWh	49,75	20,0%

Taxes et contributions

CTA (1) du 19/09/2023 au 18/10/2023	26,99	21,93 %	5,92	5,5%
TCCFE (2) du 19/08/2023 au 19/09/2023	0	0 €/kwh	0,00	20,0%
TDCFE (2) du 19/08/2023 au 19/09/2023	0	0 €/kwh	0,00	20,0%
CSPE (3) du 19/08/2023 au 19/09/2023	1371	0,00100 €/kwh	1,37	20,0%
CSAE (4) Heures Creuses du 19/08/2023 au 19/09/2023	258	0,0 €/kwh	0,00	20,0%
CSAE (4) Heures Pleines du 19/08/2023 au 19/09/2023	1113	0,01047 €/kwh	11,65	20,0%
CEE (5) du 19/08/2023 au 19/09/2023	1371	0,00516 €/kwh	7,07	20,0%

Montant base taxable TVA 20,0 % sur 306,01 €	61,20€
Montant base taxable TVA 5,5 % sur 40,90 €	2,25€
Total HT	346,91€

Votre Historique de Consommation		
Période	Consommation en kWh	Type de relève
Période de la relève du 19/08/2022 au 19/09/2022	1541	Réelle
Période de la relève du 19/09/2022 au 19/10/2022	1125	Réelle
Période de la relève du 19/10/2022 au 19/11/2022	1162	Réelle
Période de la relève du 19/11/2022 au 19/12/2022	1381	Réelle
Période de la relève du 19/12/2022 au 19/01/2023	267	Réelle
Période de la relève du 19/01/2023 au 19/02/2023	1473	Réelle
Période de la relève du 19/02/2023 au 19/03/2023	968	Réelle
Période de la relève du 19/03/2023 au 19/04/2023	754	Réelle
Période de la relève du 19/04/2023 au 19/05/2023	912	Réelle
Période de la relève du 19/05/2023 au 19/06/2023	1367	Réelle
Période de la relève du 19/06/2023 au 19/07/2023	1435	Réelle
Période de la relève du 19/07/2023 au 19/08/2023	1497	Réelle

Votre Bilan de Facturation		
Période Du 22/09/2022 au 21/09/2023	Montant HTT en Euros	Montant TTC en Euros
Montant de l'abonnement facturé	400,68	493,21
Montant de la consommation facturée	4109,14	4357,07
Montant des prestations et services souscrits	-441,98	-530,38
Montant total facturé en Euros		4319,91

Informations :

(1)JCTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement dont les taux sont fixés par arrêtés ministériels, rendus après avis de la CRE.
(2)TCCFE et TDCFE : Taxe Communale/Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité. Taxe locale collectée par les fournisseurs et reversée aux communes et départements.
(3)CSPE : Contribution au Service Public de l'Electricité. Elle compense les charges liées aux missions de service public des fournisseurs.
(4)CSAE : Contribution à la Sécurité de l'Approvisionnement en Electricité. Participation au coût des garanties de capacité dont doit disposer le fournisseur pour garantir la consommation de ses clients en période de forte consommation.
(5)CEE : Certificats d'Economie d'Energie. Participation aux coûts des CEE mise à la charge du client.
(6) Complément ARENH conformément à l'article 6.a.3 des CGV et faisant suite à la délibération de la CRE.
Toute réclamation doit être adressée par écrit à votre Service Clients ou par courriel à l'adresse : serviceclients.em.fr@antargaz.com. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Antargaz n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Médiateur National de l'Energie - Libre réponse N°59252-75443 Paris Cedex 09. Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ou au 0800.112.212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Duplicata



Duplicata